



PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

de la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry

4.2.1. Règlements graphiques

Version pour arrêt

vierzon sologne berry
communauté de communes

atopia espacité ieti Landot & associés

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UE1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aspronière et du Vieux Domaine
- UE2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UE3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UE4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équipements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux activités de carrière en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hebergements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Elément de patrimoine naturel

- Élément naturel à protéger (L.151-23 du CU)
- Source ou mare à protéger (L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres ou haie bocagère à protéger (L.151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé identifié (L.113-1 du CU)
- Élément naturel à protéger (L.151-23 du CU)
- Zones humides effectives identifiées (L.151-23 du CU)
- Zone inondable à préserver de l'urbanisation des PPRi de Vierzon, du Cher rural, de l'Yèvre en aval et de l'Arnon (L.151-23 du CU)

Élément du patrimoine bâti

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du CU)

Elément de mixité fonctionnelle

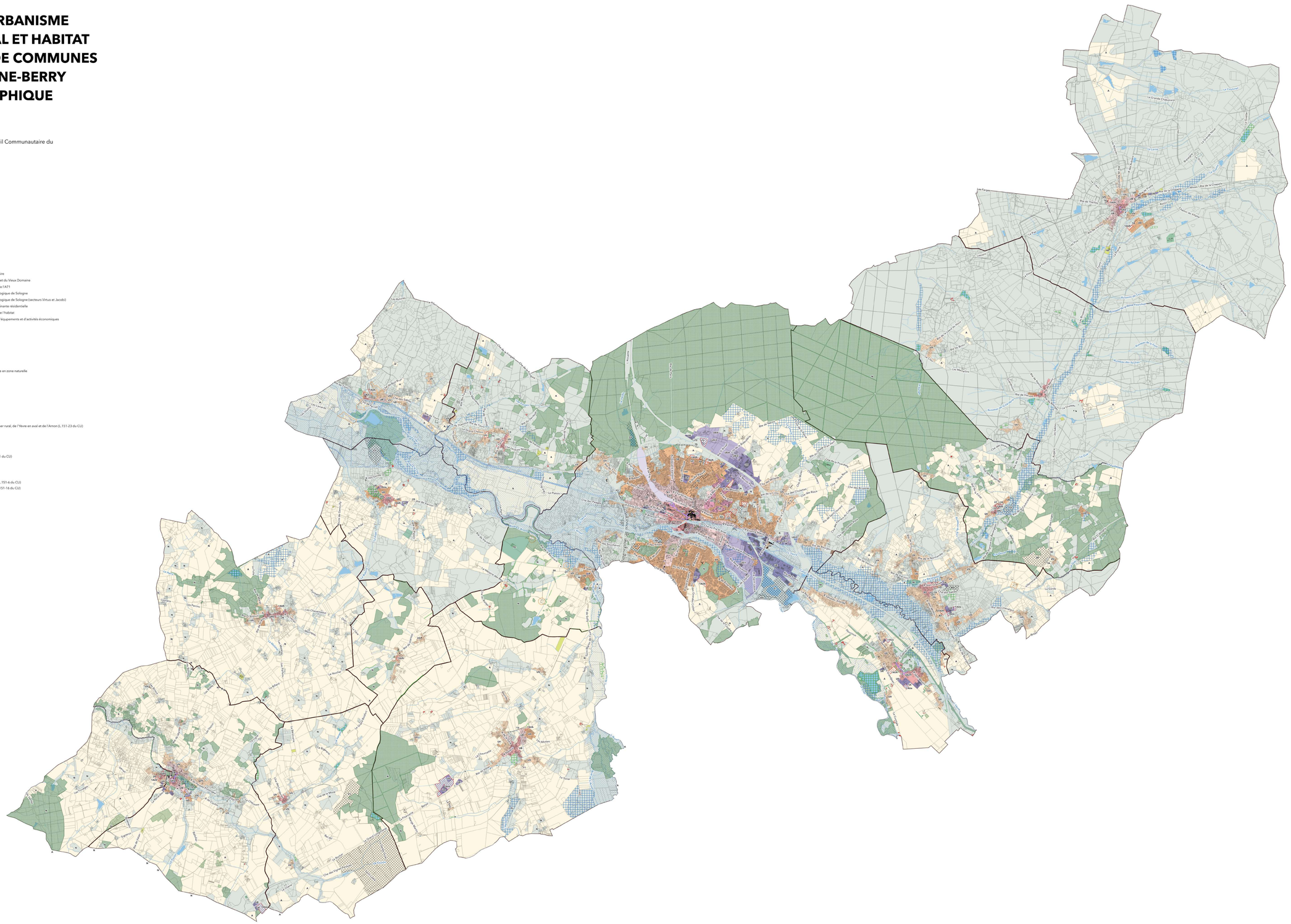
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Linéaire commercial identifié (L.151-16 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 du CU)
- Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité (L.151-16 du CU)

Informations

- Site archéologique
- Site archéologique

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau



0 1 2 km

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

Délimitation des zones et secteurs

- UA1 : tissus anciens du centre-ville de Vierzon
- UA2 : tissus anciens de centres-bourgs
- UB : tissus urbains en continuité des centres-bourgs
- UC : tissus urbains d'habitat collectif
- UD : tissus urbains à dominante résidentielle et d'habitat individuel
- UE : secteurs d'activités économiques
- UEb : emprises nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire
- UEi1 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de l'Aujonnière et du Vieux Domaine
- UEi2 : secteurs d'activités économiques relatifs aux ZAC de Sologne et de l'A71
- UEi3 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne
- UEi4 : secteurs d'activités économiques relatifs à la ZAC du Parc Technologique de Sologne (secteurs Virtuo et Jacobi)
- UV : secteurs résidentiels de densité faible et hameaux constitués à dominante résidentielle
- 1AUh : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement de l'habitat
- 1AUe : secteurs d'extension du tissu urbain dédiés au développement d'équipements et d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière
- Nc : secteurs liés aux carrières en zone naturelle
- Ne : secteurs liés aux activités économiques en zone naturelle
- Ngv : secteur lié à l'accueil des gens du voyage
- Nh : secteur lié aux hébergements en zone naturelle
- Nj : secteurs liés aux espaces de jardins
- Nt : secteurs liés aux activités, aménagements et installations de tourisme en zone naturelle

Administratif

- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau

0 1 2 km

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
RÉGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE 4.2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du

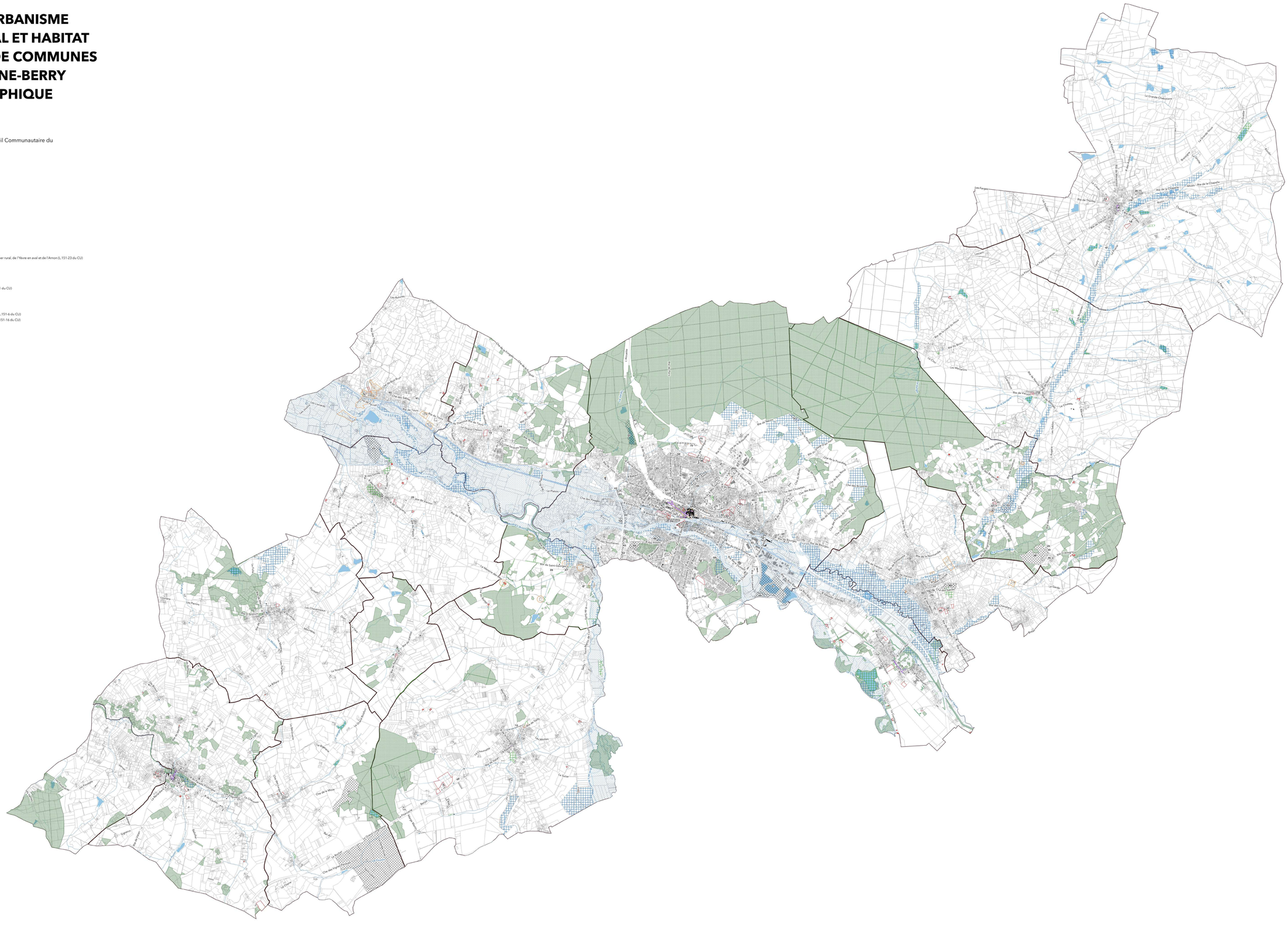
Elément de patrimoine naturel
- Élément naturel à protéger (L.151-23 du CU)
- Source ou mare à protéger (L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres ou haie bocagère à protéger (L.151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé identifié (L.113-1 du CU)
- Élément naturel à protéger (L.151-23 du CU)
- Zones humides effectives identifiées (L.151-23 du CU)
- Zone inondable à préserver de l'urbanisation des PPRi de Vierzon, du Cher rural, de l'Yèvre en aval et de l'Arnon (L.151-23 du CU)

Elément du patrimoine bâti
- Élément de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du CU)

Elément de mixité fonctionnelle
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Linéaire commercial identifié (L.151-16 du CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 du CU)
- Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité (L.151-16 du CU)

Informations
- Site archéologique
- Site archéologique

Administratif
- Limites communales
- Surfaces bâties
- Limites parcellaires
- Surfaces en eau
- Cours d'eau



0 1 2 km